



REPRISE D'ELABORATION DU PLU

UN REGISTRE EN MAIRIE

Pendant toute la durée des études jusqu'à l'arrêt du projet de reprise d'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme), la concertation du public, prévue aux articles L123-6 et L300-2 L.130-2 et suivants du code de l'urbanisme, est organisée selon les modalités suivantes :

- des articles dans le bulletin municipal et la presse locale ;
- un affichage dans l'espace public (abribus, vitrines des commerçants,...) ;
- une réunion avec les associations et les groupes économiques et une réunion publique avec la population (qui se sont tenues le 10 février 2022 à la salle de la Volière, respectivement à 17h et 20h) ;
- une exposition installée dans le hall d'entrée de la Mairie ;
- la mise à disposition en Mairie d'un registre, permettant à chacun de consigner ses propositions et observations sur le projet de PLU ;
- la possibilité d'écrire à Madame le Maire ;
- l'organisation de permanences en Mairie, assurées par Madame le Maire et/ou l'adjointe déléguée à l'urbanisme dans la période d'un mois précédent le vote de « l'arrêt du projet de PLU » par le Conseil municipal.

Par ailleurs, des informations relatives au projet de PLU sont consultables sur le site internet de la commune :

>>>>> Depuis le 10 février 2022, l'exposition est installée dans le hall d'entrée de la mairie et le registre est disponible à l'accueil de la mairie

Venez nombreux découvrir cette exposition et annotez vos impressions.

Vous avez ainsi la possibilité de vous informer sur l'élaboration du PLU et de donner votre avis sur ce document essentiel pour l'avenir de notre commune.

L'équipe municipale.

